SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 14h00, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors, sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, Mme Geneviève Lasfargues (visio), M. Serge Rigal, M. Hugues Delpierre, M. Vincent Labarthe (visio)

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Pascal Charles (services de la Région), Damien Jacques et Alain Affraix (services du Département)

Étaient excusés : Mme Marie Piqué (pouvoir à M Labarthe), M. Gérard Blanc, M. Philipe Lasvaux, M. Alfred Terlizzi

Est élu secrétaire de séance : M. Hugues Delpierre

Nombre de délégués titulaires : 6 suppléants : 1

En exercice : 12

Présents : 6

Votants : 6

Date de la convocation 31 Mars 2025

Date d'affichage : 31 Mars 2025

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 20 février 2025

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2025.

* * *

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations de la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, la Présidente a, dans le cadre de ses délégations :

- Confié la mission de maitrise d'œuvre des travaux de sécurisation des falaises (secteurs G et H) depuis la phase PRO jusqu'à la supervision géotechnique d'exécution à l'entreprise Antea pour un montant de 26 500 € HT ;
- Confié la mission de coordination sécurité SPS concernant les travaux de sécurisation des falaises (secteurs G et H) à l'entreprise Qualiconsult sécurité Limoges pour 1 080 € HT ;
- Confié la mission de conception et supervision de l'enquête sur les phénomènes de saturation des sites touristiques à forte valeur patrimoniale à l'entreprise CHOLVY José-Pierre pour un montant de 6 000€ HT ;
- Confié les travaux de nettoyage des chéneaux et démoussage des toitures des Chapelles Ste Anne, St Blaise et de la basilique à l'entreprise RTS pour un montant de 4 036.36€ HT ;
- Confié la mise à disposition d'enquêteurs dans le cadre de l'enquête sur les phénomènes de saturation des sites touristiques à forte valeur patrimoniale à l'entreprise BVA pour un montant de 17 615€ HT ;
- Confié la phase 1 de la mission de design et création d'une première version de l'observatoire à l'entreprise Datayama pour un montant de 19 000€ HT ;
- Confié la mission relative au Bilan du Projet grand Site au groupement d'entreprises Territoire et paysage pour un montant de 48 025€ HT ;
- Attribué le relevé topographique de la place des Senhals, rue de la Mercerie et chemin entre mercerie et Hugon et scanner 3D grotte sous la place des Senhals au cabinet géomètre AGEFAUR pour un montant de 2 165€ HT ;
- Attribué les travaux de peinture routière à l'entreprise Marq-Sol pour un montant de 6127€HT ;
- Embauché depuis le 24 Mars pour remplacer l'agent d'exploitation des parkings en arrêt maladie.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations à la Présidente.

* * *

1.3 Régie d'avance

La régie d'avance des parkings du site a été instituée dans le cadre de la réunion du conseil syndical du 14 Avril 2022 et modifiée en octobre 2024. Les dépenses listées à l'article 4 sont, à ce jour, les suivantes :

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes :	
1) remboursement du ticket parking en cas dysfonctionnement du système d'exploitation (doublement paiement, erreur tarifaire, annulation de ticket)	*1) Compte d'imputation : 658*
2) à l'acquisition de toutes petites fournitures ;	*2) Compte d'imputation : 6063*
3) à l'exécution de petits travaux, réparations ;	*3) Compte d'imputation : 6068*
4)à l'acquisition de fournitures administratives	*4) Compte d'imputation : 6064*
5) dépenses d'achat de carburants	*5) Compte d'imputation : 6066*

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ajouter l'abonnement au logiciel de visioconférence (compte d'imputation 6156),
- D'accepter ces modifications à la régie d'avance.

* * *

1.4 Ajustement de la politique tarifaire des parkings 2025

Le syndicat mixte est engagé pour offrir à chacun la possibilité de découvrir ce site exceptionnel dans les meilleures conditions.

Il est apparu, dans le cadre des échanges liés au schéma d'interprétation, que le site de Rocamadour est très peu visité par les écoles du territoire. Le pays d'art et d'histoire et l'OT ont accompagné 25 groupes de scolaires en 2024. La provenance des groupes sera précisée en séance.

Afin de favoriser l'accès et la découverte du site aux groupes d'enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire, tout comme cela est pratiqué au Mont Saint Michel, il est envisageable sur le plan technique d'instaurer la gratuité pour tous ou une partie des bus effectuant des sorties scolaires et périscolaires, dans la mesure où une demande préalable est adressée au syndicat mixte dans un délai suffisamment long (21 jours avant par exemple).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De modifier la politique tarifaire 2025 des parkings d'entrée de site, en instaurant une gratuité pour les véhicules de transport en commun effectuant une sortie scolaire ou périscolaire, à la condition que la demande de gratuité soit faite par l'école, le collège ou le lycée concerné au moins trois semaines avant la visite via le formulaire disponible à cet effet.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Requalifier l'expérience de visite, préserver le paysage

- Point d'avancement sur les actions en faveur de l'interprétation

Pour ce qui est de la signalétique d'interprétation, un point illustré est présenté en séance.

Concernant les expositions temporaires. La salle d'exposition de Lafajadou située dans la vallée accueille chaque année durant la période d'exploitation des parkings des expositions conçues et mises à disposition gracieusement par Cauvaldor, le PNR ou le Département qui sensibilisent le public sur les questions patrimoniales, paysagères ou environnementales. Durant la saison 2025, c'est l'exposition « Au cœur de la matière – le patrimoine du Lot éclairé par les sciences » conçue par le Département qui est présentée à Lafajadou, mais aussi dans le bureau d'information de l'office du tourisme.
Concernant l'offre de visite, on observe une évolution intéressante en lien avec les enjeux identifiés dans le schéma d'interprétation (répartition de la fréquentation dans le temps et l'espace, avec des visites sur les heures les moins fréquentées en haute saison (en début de matinée ou en soirée), ainsi qu'une diversification des approches et des thématiques (sensibles, artistiques, musicales, paysagères). La requalification de la corniche et du chemin de croix a facilité ces évolutions. On peut citer l'effort de programmation notamment du Pays d'art et d'histoire de Cauvaldor.

- Schéma d'intentions paysagères de la vallée

Le syndicat mixte a recueilli des premiers retours des services de l'État, propriétaires et acteurs sur les perspectives proposées par le paysagiste. Le schéma se déclinera en programme d'actions et clarifiera les porteurs d'action, il sera débattu dans le cadre d'un prochain comité de pilotage afin d'entériner une vision partagée et des moyens pour y parvenir.

Parmi les sujets majeurs, celui du stationnement. La vallée n'a pas vocation à accueillir des véhicules en masse sauf au sein du parking de la vallée. Il y a un consensus sur 2 points :

- l'organisation du stationnement de proximité sous forme de poches au pied de la cité médiévale en accord avec la capacité d'accueil du paysage,
- et sur la suppression du stationnement en long de la voirie pour préserver les berges de l'Alzou, la chaussée et les accès des véhicules de secours.

Ces propositions sont cohérentes avec les dispositions du schéma directeur de 2011. Le parking du puits des anglais et la parcelle au pied de l'escalier bois ont été acquis dans cet objectif il y a plus de 10 ans. Par conséquent, sans attendre la validation du schéma d'intentions paysagères par les différentes parties, il y a l'opportunité de référencer les terrains en emplacement réservé dans le cadre du PLUIH et ainsi de faciliter la création de ces poches de stationnement de proximité en pied de cité. Le syndicat mixte aura toujours le choix d'actionner ou pas l'outil foncier.

Didier Baudet précise que s'il y a une vente, c'est une opportunité de gagner en cohérence de l'offre de stationnement de proximité. Il souligne qu'à ce jour le fond de la vallée n'est pas accueillant ni attractif.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter auprès de Cauvaldor la création d'emplacements réservés au PLUIH au bénéfice du syndicat mixte du Grand Site de Rocamadour à destination d'aires de stationnement de proximité dans le cadre du projet de préservation de la vallée pour les parcelles AS 508, AS 381, AS 163 et AS167.

* * *

2.2 Amélioration des infrastructures d'accueil, gérer les flux

- Bilan de la saison 2024 partagé avec l'office du tourisme de la Vallée de la Dordogne

Une belle fréquentation : 1 938 398 visiteurs. (+40 000 visiteurs par rapport à 2023 soit + 2%). Le dynamisme est constaté tant du côté des touristes (ceux qui dorment sur place) que du côté des excursionnistes.

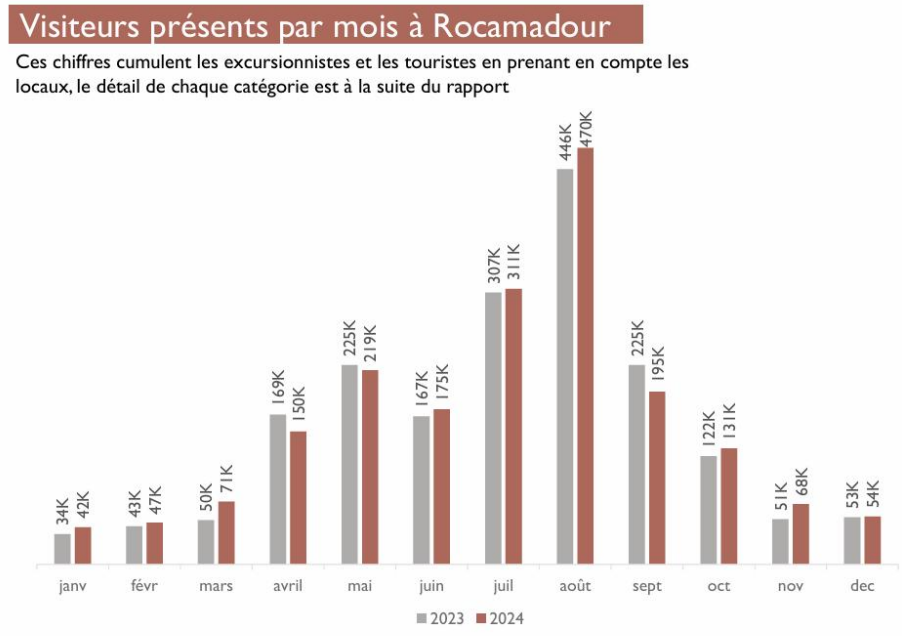

	Evolution 2023-2024	
Janvier	+8k	+23% ↑
Février	+4k	+9% ↑
Mars	+21k	+42% ↑
Avril	-19k	-11% ↓
Mai	-6k	-2% ↓
Juin	+8k	+4% ↑
Juillet	+4k	+1% ↑
Août	+24k	+5% ↑
Septembre	-30k	-13% ↓
Octobre	+9k	+7% ↑
Novembre	+17k	+33% ↑
Décembre	+1k	+1 ↑
Total	+40k	+2% ↑

Visiteurs en 2023 : 1 898 142
Visiteurs en 2024 : 1 938 398

Source : Flux vision Tourisme
Données filtrées sur « Excursionnistes » et « Touristes », en incluant la catégorie « local »

2

Visiteurs présents par an à Rocamadour

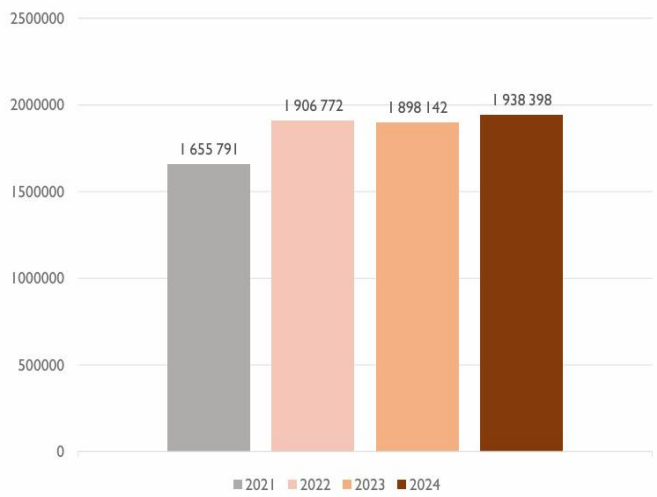

Évo par rapport à 2021	Évo par rapport à 2022	Évo par rapport à 2023
+17%	+1,6%	+2,1%

Source : Flux vision Tourisme
Données filtrées sur « Excursionnistes » et « Touristes », en incluant la catégorie « local »

3

Pour ce qui est des efforts accomplis pour la préservation de la vallée, on constate, qu'au gré des ajustements apportés ces dernières années (signalisation routière, guidage spécifique aux pics, ouverture des terrains de délestage sur le plateau…), en dépit de l'augmentation de la fréquentation, les épisodes de tension sont moins nombreux depuis 2021. Le travail accompli permet donc de capter davantage les véhicules sur le plateau, de faciliter le stationnement des visiteurs.

Trafic entrant sur Rocamadour et nombre de jours où la vallée a été sous tension*

Période observée : du 1er juillet au 31 août

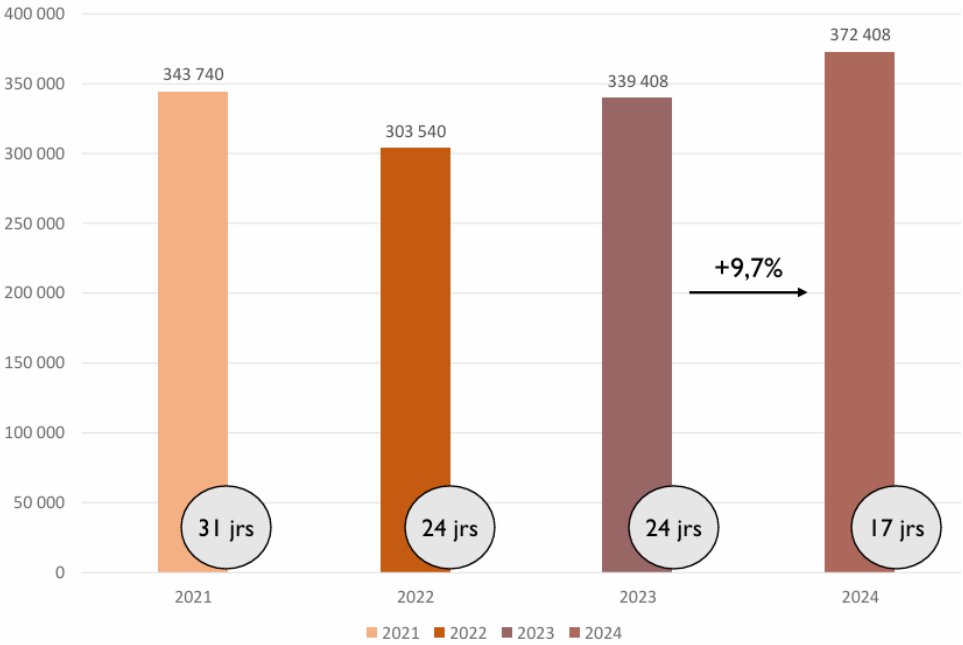

* Parking de la vallée complet – activation du dispositif incitatif d'aiguillage vers les parkings libres pour minimiser les tensions dans la vallée

Dans le cadre du point qualité annuel, l'office du tourisme a relayé auprès du syndicat mixte et des élus municipaux son bilan pour l'année 2024.

Dans le bureau d'information situé à l'entrée de la cité médiévale et le point saisonnier d'information positionné à l'Hospitalet, 105 000 personnes ont été accueillies (+2%/ 2023).

Sur la base des 169 avis recueillis en 2024, les points positifs suivants sont les plus fréquents :

Les points positifs suivants sont les plus fréquents pour la saison 2024 :

Les "tops"

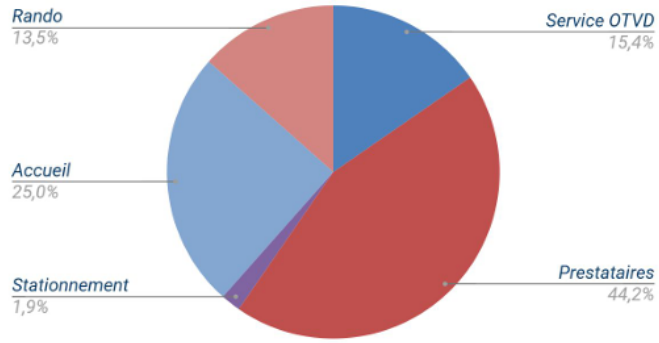

Superbe OT, accueillant, équipe souriante et de bons conseils

Excellents produits régionaux

Destination très attractive

Randonnées très attrayantes, magnifiques paysages

Les "flops"

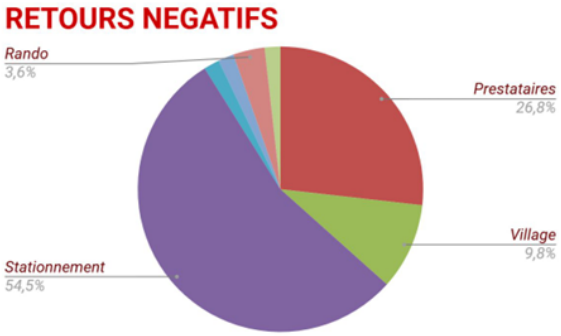

Tarifs des parkings :
Des attentes quant à un tarif demi-journée et une gratuité pour les personnes ayant une carte d'invalidité ; incompréhension des tarifs en vigueur

Qualité d'accueil de certains professionnels :
"sentiment de ne pas être les bienvenus"
Ascenseur : amabilité, discrimination PMR
Confusion point accueil Incontournables/OT - qualité des infos données

Randonnée :
Signalétique/indications des GR

Les demandes de tarifs à la demi-journée persistent. Comme cela avait été étudié en 2021, une simulation des recettes en appliquant les tarifs à la demi-journée pourra être réalisée et présentée en conseil à l'occasion du débat sur les tarifs 2026 des parkings d'entrée de site.

Pour ce qui est des réclamations liées à l'accessibilité, il s'agit d'un point important de l'accueil pour offrir à tous une expérience de visite de qualité. En l'état actuel, malgré les efforts entrepris (promenade de la corniche accessible, sanitaires accessibles et gratuits sur tous les parkings et au niveau de l'esplanade, places de stationnement dédiées aux PMR sur le secteur de l'Hospitalet et de la vallée), les personnes à mobilité réduite ne peuvent visiter le site dans son ensemble sans débourser une somme conséquente.
Le prochain audit accessibilité porté par l'OT mené par AcceSens peut être l'occasion pour les différents acteurs du site (gestionnaires de transport et gestionnaire de parking) d'échanger sur l'accueil de ce public et les pistes d'amélioration à envisager par les uns et les autres.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la participation du syndicat mixte à l'audit Accessibilité.

* * *

ARRIVEE DE M LABARTHE

2.3 Préservation et mise en valeur du patrimoine

Stabilisation des vestiges de l'Hôpital Saint Jean

En complément des travaux de mise en valeur de l'ensemble architectural réalisés l'an passé, il y a lieu de programmer quelques travaux de cristallisation et consolidation des vestiges pour préserver cet élément emblématique et améliorer la sécurité du public.

La mission de maitrise d'oeuvre, pour cet édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques s'élève à 3 700 € HT. Il s'agit d'évaluer les travaux nécessaires à la sauvegarde de ce momument en s'appuyant sur le diagnostic réalisé en 2008 par M. Nebout et le relevé géometre déjà fait. Il est également question de définir le projet pour préparer le dossier de demande d'autorisation de travaux. Dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques, le soutien de la DRAC peut être sollicité pour 40% du montant HT pour cette phase étude.

Les reliquats de l'année 2024 pour cette opération s'élèvent à 2 224€. L'engagement de cette mission nécessite une enveloppe complémentaire de 2 216€ qu'il est proposé de budgéter dans le cadre du budget primitif 2025 sans attendre l'arbitrage de la DRAC pour la subvention.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter le soutien de la DRAC pour ces prestations à hauteur de 40% du montant HT soit 1 480 €,
- de confier la mission de diagnostic à l'architecte J.Crabos pour un montant de 3 700€ HT,
- d'inscrire les crédits correspondant au budget 2025.

* * *

Préservation et valorisation du sanctuaire

Reprise des échanges

A l'issue de plusieurs échanges avec le diocèse, les services de l'Etat et la préfecture ces derniers mois, le travail reprend pour débattre autour de scénarios afin de retenir un programme de travaux.

D'ici la prochaine réunion du comité de suivi du projet, l'équipe missionnée sur le projet va travailler sur les scénarios de déploiement des objets d'art sacré dans le sanctuaire, voir au delà (château par exemple). Ainsi cela permettra de relancer les projections et de cerner par déduction la collection qu'il reste à exposer ou mettre en réserve. Il est également nécessaire que Diocèse et syndicat mixte mettent à plat les programmes du sanctuaire et du château pour souligner les complémentarités et s'assurer de la cohérence globale des projets.

D'autre part, le diocèse ne souhaite pas aller plus loin sur les hypothèses de requalification du bâtiment du palais des Evêques (nécessaire pour ajuster les espaces d'exposition de la collection) tant que les modalités de financement de ces travaux d'aménagement du futur trésor ne sont pas clarifiées. Sur ce point, considérant que le Trésor aura un accès public, il peut être envisagé que le syndicat mixte assume 100 % des dépenses d'investissements dans la mesure où cet accès public est pérenne et que les engagements sur le long terme sont sécurisés juridiquement et que les modalités de fonctionnement sur lesquelles les parties s'engagent également. L'appui des services juridiques de la Région et du Département sera précieux. L'avis du trésor public également puisqu'il est nécessaire de retoucher le FCTVA sur les travaux engagés.

Hugues Delpierre suggère d'accueillir les pèlerins au pied de la tour du Donjon et de décaler la sortie du chemin de ronde pour mettre en valeur l'entrée du sanctuaire et cela éviterez des travaux de cloisonnement du bâtiment du musée.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver ce principe de financer l'ensemble des travaux d'aménagement liés à la réouverture au public et la sécurisation de la collection d'art sacré, dans la mesure où un accès public pérenne est garanti et que les engagements sur le long terme (y compris les modalités de fonctionnement sur lesquelles les deux parties s'engagent), sont sécurisés juridiquement et approuvés par le trésorier syndical
- d'étudier avec l'Association diocésaine, dès à présent les modalités juridiques possibles pour permettre cet investissement sur un bien immobilier qui ne relève pas du SMGS et pour envisager les modalités de fonctionnement pour gérer l'ouverture au public de ces espaces

Premiere phase de travaux à engager

Sans attendre que le programme soit déterminé sur l'ensemble du sanctuaire, la premiere phase peut être engagée ; elle concerne les réseaux aval au sanctuaire et la requalification de la place des senhals et de la rue de la mercerie : il s'agit d'une des 2 séquences de la boucle piétonne de découverte du site qui reste à traiter dans le cadre du schéma directeur.

Afin de finaliser le programme de travaux de ce secteur, le diagnostic amiante des canalisations est en cours ainsi que le relevé géometre, et scann 3D de la grotte présente sous la place des senhals.

Il est proposé de confier à une équipe de maitrise d'oeuvre une mission qui comprenne la définition d'un schéma d'intentions à l'échelle globale pour définir les principes de traitement de l'espace public, l'organisation du stationnement... et la définition du projet précis sur la place des senhals mais aussi le chiffrage des travaux sur l'autre secteur (rue de la mercerie).

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le lancement de la consultation pour la maitrise d'oeuvre des travaux de requalification de la place des senhals et de la rue de la mercerie, comprenant les travaux réseaux,
- de solliciter le soutien de la DREAL au titre de l'investissement 2025 pour 50% du montant des frais de maitrise d'oeuvre (hors réseaux).

* * *

Schéma directeur de sécurité incendie du sanctuaire

En complément du programme de restauration patrimoniale qui se dessine, il est indispensable de déterminer et engager une stratégie pour améliorer la sécurité incendie du sanctuaire. L'enjeu est autant la sécurité du public que la préservation des édifices et des objets qui y sont présents de par leurs valeurs patrimoniales. Cela requière une concertation large avec les services du SDIS, de la sous-préfecture, de la DRAC, du diocèse et de la commune.

Il est proposé de confier à un bureau d'études spécialisé une mission pour effectuer l'analyse de la situation, animer les échanges et établir un schéma directeur de sécurité incendie du sanctuaire selon une approche performancielle, plus adaptée aux enjeux patrimoniaux.

Ce document-cadre doit être établi sur un périmètre tenant compte des ERP, de l'imbrication des propriétés, des contraintes d'accessibilité des secours. Dans notre cas de figure, il y a lieu d'analyser et de se projeter à l'échelle du sanctuaire (édifices religieux relevant du SMGS + ancien palais des éveques relevant du Diocèse) et d'inclure la maison à Marie (propriété du diocèse).

La consultation des bureaux d'études spécialisés est en cours; l'enveloppe estimée est de 15 500 € HT. Les crédits 2024 reportés permettent d'engager cette mission.

Au vu des faibles emprises de la partie diocèse et de l'imbrication des constructions (un incendie au palais nous impactera), le syndicat mixte pourrait assumer de porter 100% de l'étude de sécurité incendie d'autant qu'une partie du palais relèvera du futur trésor. En phase travaux, la répartition des financements entre SMGS et diocèse serait envisagée.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'engager avec le Diocèse la définition du schéma directeur de sécurité incendie aux côtés des services du SDIS, de la DRAC et de la sous préfecture,
- de solliciter le Diocèse pour que ce travail de diagnostic et de définition de la stratégie soit cofinancé par les deux propriétaires au proprata des surfaces concernées.

* * *

Entretien des toitures

A l'occasion des récents travaux de démoussage de la toiture des chapelles Sainte Anne et Saint Blaise, sont apparus quelques désordres préoccupants : 1 des solins est détérioré, les arases supérieures de 3 des 4 frontons sont descellés, ainsi que la croix de l'épi de faitage.

Dans le cadre de la précédente réunion, le conseil syndical avait délibéré pour solliciter une subvention de la DRAC pour l'entretien de la toiture de la basilique. La priorisation des travaux est en cours avec les services de l'UDAP. Il s'agit de répartir entre 2025 et 2026 les travaux.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'engager sur 2025 ces travaux sur les toitures des chapelles Saint Blaise et Sainte Anne,
- De reporter à 2026 les travaux de remplacements des tuiles de la Basilique,
- De solliciter un soutien pour ces travaux, à hauteur de 50% du montant HT, estimés à ce jour à 9 000 € HT (un deuxième devis est en cours).

* * *

2.4 Projet grand Site

Demande à la DREAL de dotation au fonctionnement 2025

Suite au rapport d'évaluation de la politique des grand sites, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a annoncé fin 2023 que l'ambition de la politique des grands sites de France serait appuyée en 2024 par une dotation financiere complémentaire de soutien des structures gestionnaires**.** Cette dotation au fonctionnement prend la forme de crédits d'ingénierie dédiés :

- à l'animation et au pilotage du projet (renforcement de la concertation, de l'implication des acteurs),
- et au renforcement des compétences en paysage.

En 2024, c'est une enveloppe de 55 000€ qui a permis de financer le poste de chargé de mission interprétation valorisation, sa participation à la formation paysage, mais aussi l'accompagnement pour l'organisation des 2èmes rencontres du grand site par Rémi Decoster et les créations des rouleaux de paysage par Alice Freytet.

Pour 2025, la DREAL Occitanie réitère son soutien financier à hauteur de 55 000 € maximum.
Cette enveloppe pourrait soutenir les dépenses suivantes :

	Coût	**Soutien sollicité en %**	**Soutien sollicité en €**
Poste de chargé de mission interprétation et valorisation : Animation des groupes de travail, développement de la communication sur le Projet GS	44 150 €	100	44 150 €
Animation liée au paysage à l'échelle du Grand site et du site inscrit des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou			
Accompagnement par un animateur et un paysagiste dans l'organisation des Rencontres du GS de Janvier 2025 Balades partagées autour des « rouleaux de paysage » Animation de la démarche Paysages des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou	6 900 €	100	6 900 €
Soutien du Grand site aux projets de signalétique des professionnels			
Accompagnement des professionnels dans leurs projets de signalétique (enseignes et SIL) pour le BE signalétique AsCode en articulation avec l'intervention du CAUE Y compris formation des techniciens et élus, et animation en vue de la création d'un document didactique pour le public, conseil aux porteurs de projet	3 950 €	100	3 600 €
TOTAL demande dotation fonctionnement 2025			**55 000 €**

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ De solliciter la dotation de l'Etat d'un montant de 55 000€ au titre du pilotage et de l'animation du projet grand site 2025, comme présenté ci-dessus.

De solliciter la dotation de l'Etat d'un montant de 55 000€ au titre du pilotage et de l'animation du projet grand site 2025, comme présenté ci-dessus.

* * *

Bilan et perspectives du PGS

Le phasage et le calendrier de la démarche sont présentés en séance.

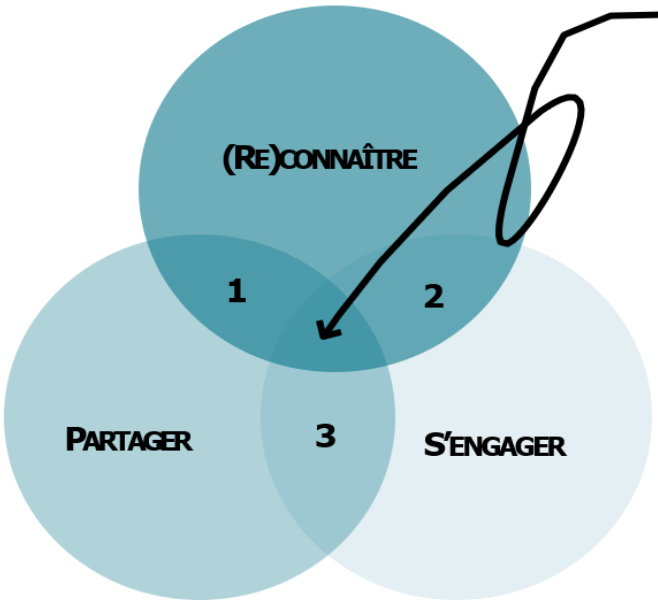

BILAN ET PERSPECTIVES GRAND SITE DE ROCAMADOUR

1- (Re)connaître & Partager
> Faire valoir les actions réalisées et transmettre les valeurs du Grand Site (cf. phase 1 du CCTP)

2- (Re)connaître & S'engager
> Agir pour préserver un territoire reconnu pour ses qualités paysagères exceptionnelles (cf. phase 2 du CCTP)

3- S'engager & Partager
> Produire le projet de gestion du Grand Site – la feuille de route mise à jour (cf. phase 3 du CCTP)

CALENDRIER

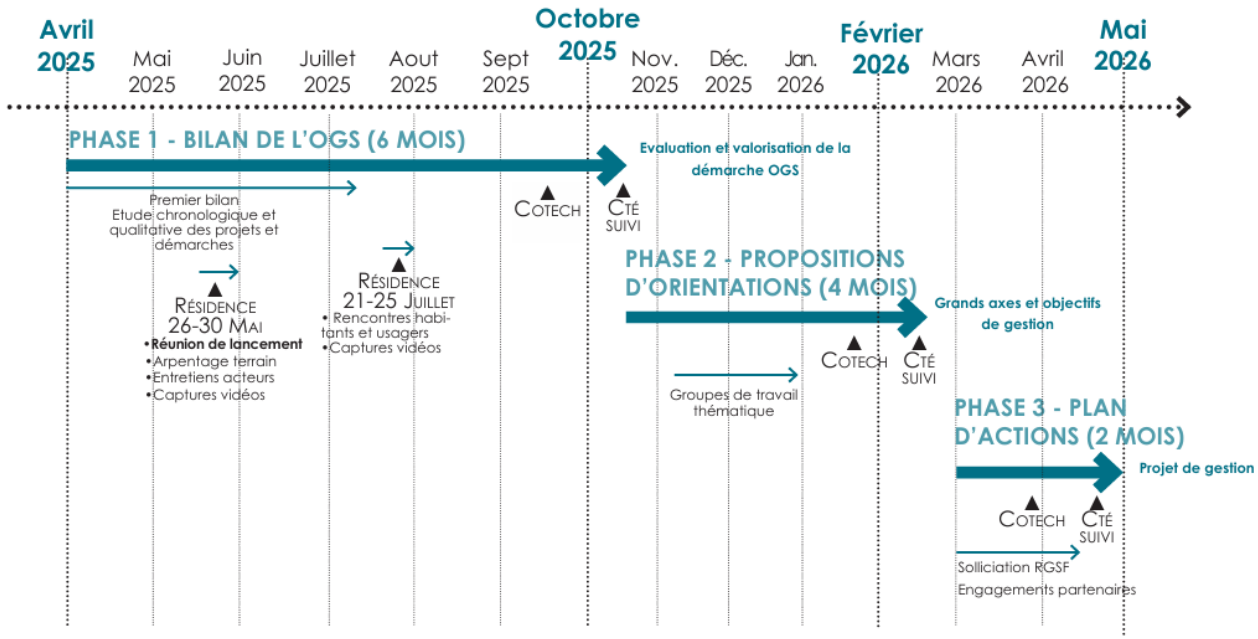

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Compte de gestion

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la concordance entre les comptes de gestion 2024 transmis par Madame la trésorière syndicale et les comptes administratifs 2024.

*** * ***

3.2 Adoption des comptes administratifs 2024

Le Comité syndical est saisi des comptes administratifs du budget pour l'exercice 2024 et il est invité à en débattre sous la conduite de la Présidente qui quittera la salle au moment du vote.

Celle-ci invite tout d'abord le comité syndical à prendre connaissance des résultats comptables de l'exercice 2024.

Ainsi, **pour le budget principal**, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement *:*

Dépenses de l'exercice 2024 : 755 713.61 €

Recettes de l'exercice 2024 : 1 030 261.77 €

- Excédent de l'exercice 2024 : 274 548.16 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2024 : 530 304.85 €

Produits de l'exercice 2024 : 517 693.35 €

- Résultat déficitaire de l'exercice 2024 : - 12 611.50 €

Résultat cumulé à affecter : - 12 611.50€ + report de 40 614.09€ (correspondant au résultat antérieur), soit 28 002.59 €.

La gestion 2024 a donc dégagé un solde d'exécution excédentaire de 274 548.16 € au titre de la section d'investissement et un résultat déficitaire de 12 611.50€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent cumulé de 12 492.30€ pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants *:*

Solde d'exécution investissement 2024	+ 274 548.16€	1 383 560.10 €
Reports des excédents antérieurs investissement	1 109 011.94€	

Correction pour les restes à réaliser :

➢ Restes à réaliser de recettes	1 270 544.00€	- 1 371 067.70 €
➢ Restes à réaliser de dépenses	2 641 611.76€	

L'excédent d'investissement reporté s'élève donc à 12 492.34 € et participera à la couverture du besoin de financement des investissements 2025.

Il est proposé au conseil syndical :

- D'adopter le compte administratif 2024 du budget principal,

- D'affecter le résultat comme suit :
  - Résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 28 002.59 €
  - Résultat d'investissement reporté ligne 001 de 1 383 560.10 €

*** * ***

Pour le budget annexe, l'exécution budgétaire 2024 fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2024 : 358 428.63 €

Recettes de l'exercice 2024 : 330 340.20 €

- Déficit de l'exercice 2024 de 28 088.43 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2024 : 731 186.55 €

Produits de l'exercice 2024 : 743.826.80 €

- Résultat de l'exercice 2024 excédent de 12 640.25€

Résultat cumulé à affecter :

+12 640.25 + report de 125 983.89 € (correspondant au résultat antérieur), soit 138 624.14€.

La gestion 2024 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 28 088.43€ au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 12 640.25 € au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent de financement de 23 310.50€ pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

- Solde d'exécution inv. 2024 déficitaire : - 28 088.43€
- Reports des excédents antérieurs inv. : 93 400.94€

} **65 312.51€**

Correction pour les restes à réaliser :

- Restes à réaliser de recettes : 0 €
- Restes à réaliser de dépenses : 42 002.01€

} **- 42 002.01€**

Il n'est par conséquent pas nécessaire de couvrir un besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter pour le budget annexe des parkings le compte administratif 2024,
- De reporter la somme de 138 624.14€ au crédit du compte 002Recettes – excédent de fonctionnement reporté au BP 2025, et reporter en recettes investissement, ligne 001 :+ 65312,51€
- De reverser exceptionnellement à la collectivité de rattachement (le budget principal) la somme de 45 000 €, en inscrivant à l'article DF 672 la somme de 45 000€ au budget parkings 2025. En effet, la fréquentation 2024 des parkings peut être considérée comme exceptionnelle (pas de canicule - +6.5% de voitures comptabilisées sur les routes qui mènent au site, + 12% de véhicules accueillis sur les parkings). Une réserve de 93 624 € est toutefois conservée par précaution, cela représente 14% des recettes nécessaires pour l'année.

*** * ***

3.4 Budgets primitifs 2025

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2025 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 17 février 2025 et au vu des résultats du compte administratif 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Inscriptions et reports liés au CA 2024

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 28 002.29€ en fonctionnement qui est affecté comme suit : **l'ensemble est reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002) : 28 002.29€.**

Les Investissements - Dépenses - Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2024 et non encore réalisés, reste d'actualité et donc reporté. Ces dépenses, soit 2 641 611.76€, sont compensées en partie par un report favorable d'investissement en ligne 001 de 1 383 560.10€

Les Investissements - Recettes - Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2024 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées. Il s'agit des soldes des subventions de la Région pour les travaux 2022, 2023 et 2024, soit une recette de 1 270 544€.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2025

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2024)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Pour une analyse plus sincère du fonctionnement récurrent, il y a lieu de tenir compte des remboursements du budget parking (67 550€ pour la mise à dispo de « l'équipe support » du syndicat mixte (50% directrice, 50% du chargé de mission observation, 50% assistante administrative et comptable) et 14 111€ concernant les frais partagés (certains contrats d'assurance, logiciels…).
Le fonctionnement récurrent s'élève alors à 210 229€ (292 000-67 550-14 111). Cela comprend les charges de personnel (y compris les frais d'entretien, de maintenance et travaux assurés en régie par la Commune, qui sont à prendre en compte pour 12 500 € cette année), les charges à caractère général relatives à l'entretien du patrimoine du syndicat notamment.
Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties comme suit : 54 000 € pour la Région, 87 449 € pour le Département et 68 780 € pour la Commune de Rocamadour.

Avec les amortissements, et réaffectations 2024, le budget 2025 s'élève 637 483.25€.

Les recettes de fonctionnement sont confortées cette année :

- par l'excédent de fonctionnement reporté de 28 002.59€,
- par le soutien pour la deuxième année consécutive du ministère de l'environnement pour l'animation du Projet grand site et l'expertise paysage pour 55 000 €,
- par le reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent d'exploitation du budget parkings pour 45 000 €.

Afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement, le budget principal perçoit du budget parkings, une redevance, estimée à 60 500€ pour cette année (50 000 en 2021 – dont le montant est indexé sur l'indice à la construction).

En complément, il est proposé d'ajuster la participation statutaire du Département à hauteur de 232 908.83 € (hypothèse reversement exceptionnel de l'excédent du budget annexe mais excédent de fonctionnement utilisé) correspondant :

- pour 87 449 € à la participation au fonctionnement récurrent,
- pour 81 661€ à l'avance des frais de fonctionnement qui sont au cours de l'exercice remboursés par le budget parkings

- et pour 63 798.83 € à la participation aux amortissements qui sont très conséquents (300 351€ pour 2025).

Budget principal 2025			
FONCTIONNEMENT - Dépenses			
	Libéllé	CA 2024	B. P. 2025
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		**52 920,70**	**133 447,35**
60611	Eau et assainissement	228,09	400,00
60612	énergie et électricité	916,23	1 050,00
60623	alimentation	71,65	100,00
60631	fournitures d'entretien	109,42	110,00
60632	fournitures de petit equipement	2 916,68	1 100,00
60633	fournitures de voirie	145,30	592,00
6064	fournitures administratives	190,51	250,00
6065	livres, disques, cassettes	75,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	729,44	950,00
613	Locations mobilières	395,66	1 340,00
61521	Entretien de terrains	2 610,00	2 800,00
615221	Entretien de batiments publics	732,00	800,00
615228	Entretien autres bâtiments	699,60	67 454,00
615231	Entretien de voirie	0,00	0,00
615232	entretien réseaux	2 071,20	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 171,81	9 325,00
6161	Assurance multiriques	5 233,31	5 797,83
6168	Autres assurances	4 890,28	4 999,52
618	Divers services extérieurs	51,85	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 121,52	16 300,00
623	publicité, publications, relations publiques	4 044,75	3 000,00
624	Transports de biens	160,00	250,00
625	Déplacements et missions	4 098,60	5 000,00
626	Frais Postaux et Télécommunications	1 435,45	1 446,00
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 310,00	3 900,00
6283	Frais nettoyage locaux	2 279,35	3 150,00
6288	autres services	0,00	0,00
635	Autres Impôts et Taxes (Administration fiscale)	233,00	233,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**
023	Versement à la section d'investissement	0,00	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		**176 949,84**	**198 142,00**
6218	autre personnel extérieur	12 462,79	12 500,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations (autres organismes)	3 414,48	1 753,00
6413	Rémunération personnel non titulaire	104 374,20	132 966,00
6417	rémunération des apprentis	15 313,61	0,00
6450	Charges Sécurité Sociale et prévoyance	40 256,12	49 227,00
6470	Autres Charges Sociales (médecine du travail)	550,00	0,00
648	Autres Charges de Personnel (CNAS)	578,64	1 696,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**5 045,63**	**5 542,26**
65312	Frais de mission, déplacement des élus	0,00	500,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées		0,00
65568	autres contributions	3 800,00	3 800,00
65818	autres redev concessions brevets liciences	482,26	482,26
65888	autres	763,37	760,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		**0,00**	**0,00**
CHAPITRE 042 : OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/04		**295 091,68**	**300 351,64**
681	dotation amortissement études travaux escalier...	295 091,68	300 351,64
	TOTAL	**530 007,85**	**637 483,25**

FONCTIONNEMENT 2025 : Recettes			
	Libéllé	CA 2024	B. P. 2025
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES		**70 328,21**	**81 661,13**
70841	Mise à disposition de personnel facturée		
708421	Mise à dispo personnel facturé à la collectivité	61 936,84	67 550,00
708721	Remboursement frais assurance et services CDG par budget annexe	8 391,37	14 111,13
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		**317 452,05**	**411 148,67**
744	fctva	535,43	459,84
74718	Participation Etat - Autres DREAL	55 000,00	55 000,00
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00	54 000,00
7473	Participations statutaires du Département	109 916,62	232 908,83
74748	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	68 780,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		**115 421,21**	**105 500,00**
75861	Excédent reversé par la régie à caractère industriel et commercial	54 305,98	45 000,00
75888	Autres produits divers gestion courante	1,07	0,00
752	revenu des immeubles	61 114,16	60 500,00
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		**0,00**	**0,00**
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		**13 469,05**	**11 170,86**
773	mandats annulés	201,08	0,00
72/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)		0,00
777/042	Amortissements subv.	13 267,97	11 170,86
CHAPITRE 013		**1 022,83**	**0,00**
6419	Remboursements sur rémunérations	1 022,83	0,00
6459	Remboursements sur charges	0,00	0,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		**0,00**	**28 002,59**
002	excedent de fonctionnement reporté	0,00	28 002,59
	TOTAL DES RECETTES NETTES	**517 693,35**	**637 483,25**

L'investissement : dépenses nouvelles – 760 000 €

Le matériel informatique

Le renouvellement des deux des postes informatiques de l'équipe projet qui ne peuvent évoluer vers Windows 11, implique le provisionnement de 2 000 € sur ce budget.

Les vestiges de l'Hôpital Saint Jean

Une étude de maitrise d'œuvre en vue des travaux de sécurisation et stabilisation concernant les vestiges de l'Hôpital induisent une enveloppe de 2 216€, l'amélioration de l'éclairage au niveau de la marche 2 604€. Il est proposé de provisionner une enveloppe de 4 820 €.

La sécurisation des falaises

Pour l'entretien des dispositifs existants et les travaux de sécurisation prioritaires programmés sur 2025, l'enveloppe provisionnée de 171 200 € est suffisante, toutefois, une enveloppe complémentaire correspondant à 10% de l'enveloppe travaux estimée est proposée pour faire face à des aléas, soit 15000€.

Les outils d'interprétation

Il est proposé de compléter ces investissements sur 2025 avec une enveloppe de 9 300€ pour rétablir l'enveloppe initialement allouée début 2024, et ainsi finaliser les actions connexes à la mise en place de la nouvelle signalétique d'interprétation.

Le plan de gestion de la végétation

Pour engager une première phase de travaux et dégager les structures paysagères identitaires du cœur emblématique, une enveloppe de 30 000 € est à provisionner.

Les cheminements piétons

Le pied du chemin de croix avec l'éclairage de l'entrée du sanctuaire et de la jonction entre l'ascenseur et le pied de chemin de croix 8 500€

La requalification d'une portion de la boucle piétonne (jonction entre le grand escalier et l'entrée Ouest du sanctuaire appelée place des Senhals) incluant la création ou renouvellement des réseaux, pourrait être engagée pour un montant de 346 500€.

- **Les travaux sur le patrimoine**

A l'issue du schéma directeur de sécurité incendie, les crédits pour les travaux de prévention et sécurisation incendie du sanctuaire pourront si nécessaire être détachés de l'enveloppe dédiée au programme de restauration du sanctuaire.

Pour engager le programme de restauration et valorisation du sanctuaire, une enveloppe de 327 000€ est inscrite au budget 2025.

- **Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement : piétonisation et valorisation**

Bande piétonne route de Gramat

Les crédits reportés permettent de réaliser la dernière portion d'aménagement pour relier la forêt des singes à l'Hospitalet.

Corniche

Les crédits reportés permettent de régler les reliquats de maitrise d'œuvre.

Chemin de Lafajadou

Les crédits reportés suffisent à engager les travaux de requalification du chemin et de ses murs.

Esplanade Michelet

Les crédits reportés suffisent à finaliser les travaux de consolidation du mur de soutènement. Les travaux de gestion des eaux pluviales ne sont pas encore évalués.

- **L'observation des flux et le dispositif de préservation de la vallée contre la saturation**

Il n'est pas proposé d'investir davantage sur cette opération.

DEPENSES INVESTISSEMENT PROJET GRAND SITE DE ROCAMADOUR					
		Cpte Admin 2024	R à R 2024	BP 2025	Total Budget 2025
CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre entre sections		**13 267,97**	**0,00**	**11 170,87**	**11 170,87**
13911	Subv tranf Etat	6 147,65	0,00	6 704,41	6 704,41
13913	Subv tranf Département	0,00	0,00	458,53	458,53
13917	Subv tranf Budget Communautaire	3 927,99	0,00	4 007,93	4 007,93
13918	Autres Subv d'investissement	3 192,33	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 041 : OpérationsPatrimoniales		**109 939,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2152	Installations de Voirie	109 939,94	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 13 : Subventions d'investissement		**165 658,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv tranf Etat	113 858,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv Non Transf Région	51 800,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 21 : Immobilisations Corporelles		**444,65**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
212	Agencement Aménagement Terrains		0,00	0,00	0,00
2183	matériel informatique	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2152	Installations de Voirie	444,65	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installations matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières		**120 000,00**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
27638	Créances sur autres établissements publics	120 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	remboursement emprunt relais	0,00	0,00	0,00	0,00
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES					
Opération 121	**Sécurisation des falaises**	**0,00**	**150 000,00**	**15 000,00**	**165 000,00**
2172	*travaux falaise*	0,00	150 000,00	15 000,00	165 000,00
Opération 122	**Diagnostic Falaises**	**13 800,00**	**21 200,00**	**0,00**	**21 200,00**
203	*Fr Etudes recherche : diag falaise*	13 800,00	21 200,00	0,00	21 200,00
PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE EMBLEMATIQUE					
Opération 148	**Etude programmation et maitrise d'œuvre restauration du sanctuaire**	**62 777,53**	**1 317 145,06**	**327 034,57**	**1 644 179,63**
203	*diagnostic - définition du programme*	62 777,53	52 222,47	0,00	52 222,47
231	Travaux en cours	0,00	1 264 922,59	327 034,57	1 264 922,59
Opération 149	**Diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire**	**0,00**	**47 787,00**	**0,00**	**47 787,00**
203	Etudes	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
231	Travaux en cours	0,00	29 787,00	0,00	29 787,00
Opération 150	**Vestiges de l'hôpital Saint Jean**	**25 752,00**	**2 224,40**	**4 820,00**	**7 044,40**
203	Etudes	0,00	0,00	4 820,00	4 820,00
231	Travaux en cours	25 752,00	2 224,40	0,00	2 224,40
Opération 155	**Sauvegarde du pigeonnier de Laguille**	**894,00**	**10 106,00**	**0,00**	**10 106,00**
203	Etudes	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
2131	maitrise d'œuvre diag + travaux	894,00	7 106,00	0,00	7 106,00
Opération 156	**Chapiteau feuillagé Basilique**	**0,00**	**648,00**	**0,00**	**648,00**
203	Etudes	0,00	648,00	0,00	648,00
Opération 142	**Restauration balustrades et escaliers du parvis du sanctuaire**	**0,00**	**380 700,00**	**0,00**	**380 700,00**
231	Travaux en cours	0,00	380 700,00	0,00	380 700,00
Opération 157	**Shéma Intention Paysage Vallée**	**6 374,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Etudes	6 374,00	0,00	0,00	0,00
Opération 158	**Etude Gestion Végétation**	**0,00**	**11 012,00**	**30 000,00**	**41 012,00**
203	Etudes	0,00	11 012,00	0,00	11 012,00
231	Travaux	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

A ce jour, 14,45 M€ de travaux et 2.2 M€ d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2024.

Les financements 2025 concernent essentiellement la poursuite du programme de sauvegarde du patrimoine emblématique.

L'investissement : recettes

Pour 2025, le soutien de la DREAL est obtenu pour :

- la maitrise d'œuvre du chemin de Lafajadou : 6400
- l'élaboration de la carte des paysages de l'Alzou : 6720

Les autres travaux seront assumés par un autofinancement à 100 %.

Dans l'attente des retours des demandes de subvention faite auprès de la DRAC et de la DREAL.

Une somme de 45 000 € sera perçue via le FCTVA et permettra de conforter le financement du programme de travaux dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2025					
Articles	**Libéllé**	**CA 2024**	**RAR 2024**	**Inscription crédits 2025**	**Total B.P. 2025**
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'éxécution reporté)		**0,00**	**0,00**	**1 383 560,10**	**1 383 560,10**
001	excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	1 383 560,10	1 383 560,10
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Affectation du résultat année n-1			0,00	0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		**453 511,38**	**1 270 544,00**	**459 286,46**	**1 710 025,46**
1318	Autres subventions de l'Etat	0,00	19 805,00	17 369,60	17 369,60
1321	Subv non transf Etat	135 928,00	38 080,00	58 825,69	96 905,69
1322	Subv non transf Région	0,00	1 132 680,00	281 000,00	1 413 680,00
1323	Subv non transf Département	317 583,38	0,00	102 091,17	102 091,17
1327	subvention non transf communautaire	0,00	79 979,00	0,00	79 979,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 040: amortissement		**295 091,68**	**0,00**	**300 351,64**	**300 351,64**
2803	Amort frais études, recherche et dév	1 490,00	0,00	1 490,00	1 490,00
28041482	Commune Bâtiments, Installations	6 331,81	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP de rattachement Bâtiments, Installations	21 861,87	0,00	19 752,87	19 752,87
2804181	Borne Recharge Electrique - FDEL	3 751,50	0,00	0,00	0,00
2805	Amort Concessions et droits similaires	2 164,80	0,00	2 164,80	2 164,80
2812	Amort Agencement et aménagements	1 315,00	0,00	1 572,00	1 572,00
28152	Amort Installations de voirie	53 425,83	0,00	66 827,39	66 827,39
28156	Amort matériel outillage incendie	313,92	0,00	149,00	149,00
28157	Amort matériel et outillage technique	1 189,19	0,00	1 189,19	1 189,19
28158	Amort Autres installations, matériel et outillage	11 174,60	0,00	11 813,60	11 813,60
28172	Amort Autres agencements	32 095,04	0,00	35 328,04	35 328,04
28173	Amort Autres constructions (m. à dispo)	106 204,49	0,00	105 670,01	105 670,01
281752	Amort installations de voirie (m. à dispo)	52 708,94	0,00	52 708,94	52 708,94
28178	Amort autres immo corporelles mises à dispo	0,00	0,00	1 411,00	1 411,00
28183	Amort ordinateur, logiciel	1 064,69	0,00	274,80	274,80
Opérations non affectées		**51 718,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	51 718,77	0,00	0,00	0,00
2158	Installations matériel et outill	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 041 :		**109 939,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	intégration études en travaux	109 939,94	0,00		0,00
CHAPITRE 27638		**120 000,00**	**0,00**	**70 000,00**	**70 000,00**
27638	Créances sur autres Ets Public	120 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
TOTAL		**1 030 261,77**	**1 270 544,00**	**2 213 198,20**	**3 463 937,20**

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, le projet de budget total 2025 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 3 533 742.20€ en investissement et 637 483.25€ en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte le budget primitif 2025.

* * *

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Inscriptions et reports liés au CA 2024

Le compte administratif fait apparaître :

- un résultat excédentaire de 138 624.14€ en fonctionnement qui serait totalement reporté à nouveau (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002)
- un excédent d'investissement reporté pour 65 312.51 € (RI article 001)

Les Investissements - Report des restes à réaliser

Dépenses d'investissement

L'ensemble des investissements programmés en 2024 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 42 002.01€, sont compensées par l'affectation du résultat 2024.

Recettes d'investissement

Il n'y en a pas cette année.

Les recettes de fonctionnement

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 138 624.14 € permet de largement conforter les recettes de fonctionnement.

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2025 : Recettes			
	Libéllé	**CA 2024**	**Budget initial 2025**
CHAPITRE 013		**1 143,98**	**0,00**
629	RRR sur autres serv. Extér.	4,98	0,00
64198	Autres remboursements	1 139,00	0,00
CHAPITRE 70	**Ventes de prestations**	**1 042,08**	**1 040,00**
70878	Remboursement de frais	1 042,08	1 040,00
CHAPITRE 75	**Autres produits gestion courante**	**739 394,28**	**632 756,41**
753	Perception taxe de sejour	3 102,40	4 373,00
7541	Redevance de Stationnement	736 291,88	628 383,41
CHAPITRE 77		**73,46**	**0,00**
773	Mandats annulés (exerc. Anté.)	73,46	0,00
775	produits de cession immo.fin	0,00	0,00
CHAPITRE 042 :	**OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**	**2 173,00**	**2 173,00**
777	Amortissements subv.	2 173,00	2 173,00
CHAPITRE 002 :	**EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE**	**0,00**	**138 624,14**
002	Affectation du résultat année N-1	0,00	138 624,14
	TOTAL	**743 826,80**	**774 593,55**

Les dépenses de fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2024)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2025 s'élève à près de 522 000 €. Il comprend :

- les charges de personnel propre aux parkings pour 138 000 €, et celles des agents de la commune mis à disposition pour 7 500€,

- le remboursement des frais de personnel du syndicat mixte et de la commune mis à disposition (la moitié du temps de travail de la directrice, la comptable, l'assistante administrative et le chargé d'observation) pour 67 550 €,

- des frais de maintenance de 31 200 €,

- des frais d'entretien et de réparation pour 35 000 €

- des frais de fournitures pour 44 600 €

- une redevance pour le budget principal de 60 500 €,

- le remboursement des frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Solveroc pour les sanitaires publics de la gare aval sont à prendre en compte pour 16 400 € cette année,

PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2025 - Dépenses			
	Libéllé	CA 2024	Budget initial 2025
10		**0,00**	**0,00**
2	report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		**0,00**	**1 000,00**
022	Imprevus	0,00	1 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		**210 396,85**	**248 930,68**
605	Achat Matériel équipement	547,39	800,00
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	15 399,89	23 900,00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	12 917,88	13 600,00
6064	fournitures administratives	574,45	600,00
6066	Carburant	3 127,91	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	501,11	2 200,00
611	Contrats prestations de services	3 402,00	0,00
6132	Location immobilieres	61 351,85	60 500,00
6135	Locations mobilières	525,63	1 332,00
61523	Entretien et réparations sur réseaux	10 464,00	20 040,00
61528	Entretien et réparations Autres Bâtiments	477,00	12 607,00
61551	Entretien et réparation Matériel roulant	3 537,09	2 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	573,03	888,85
6156	maintenance	33 954,90	31 212,34
6168	Autres assurances	12 289,71	12 898,00
618	divers	1 042,08	1 924,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	1 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	1 500,00
6228	rémunérations diverses	0,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	289,02	4 486,60
6248	Frais de Transports divers	6 070,26	7 000,00
6256	Missions: personnel	662,27	650,00
6261	Frais postaux	60,69	100,00
6262	Frais de Télécommunication	9 287,07	7 270,68
627	services bancaires et assimilés	5 521,52	5 600,00
62871	Remb à la collectivité de rattachement	8 391,37	11 961,21
62878	Remboursement de frais à des tiers	15 942,00	16 400,00
6288	autres	384,33	460,00
637	autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvaldor)	3 102,40	4 000,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		**193 793,77**	**213 101,00**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	61 936,84	67 550,00
6218	autre personnel extérieur	6 789,72	7 500,00
6332	cotisations au FNAL	891,77	917,00
6333	Participation à la formation prof.	0,00	0,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	0,00	1 000,00
6338	autres impots et taxes	264,52	275,00
6411	rémunération personnel non titulaire	76 459,43	84 128,00
6412	Congès payés	730,13	900,00
6413	Primes et gratifications	12 465,49	13 500,00
6415	Supplément familial	27,48	28,00
654	Prévoyance	0,00	252,00
6451	URSAFF	26 949,57	28 925,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 705,02	3 856,00
6454	cotisation au Pôle emploi	3 573,80	3 720,00
6475	medecine du travail	0,00	550,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**0,00**	**0,00**
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		**62 349,75**	**58 972,31**
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	63 618,18	60 263,31
66112	intérêts courus non échus	-1 268,43	-1 291,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		**54 305,98**	**48 800,00**
672	reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	54 305,98	45 000,00
6742	subvention exceptionnelle d'équipement	0,00	3 000,00
678		0,00	800,00
CHAPITRE 042:	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042**	**210 340,20**	**203 789,56**
675	valeurs actifs cédés	2 956,98	0,00
6811	dotation amortissement	207 383,22	203 789,56
	TOTAL	**731 186,55**	**774 593,55**

- Une participation de 3 000 € pour l'équipement du parking P2 en bornes de recharges de véhicules électriques.

Une inscription de 1 000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Cette année, les intérêts de l'emprunt pour les parkings et bâtiments de premiers services représentent 60 263 €.

Enfin, il est proposé de reverser exceptionnellement au budget principal 45 000 € (article 672) du fait des recettes 2024 exceptionnelles.

Avec les amortissements, et réaffectations 2024, le budget 2025 s'élève à 774 593.55 €.

L'investissement : recettes

La totalité des travaux sera assumée par un autofinancement.

Une ligne de 70 000 € correspond à l'avance de trésorerie accordée par le budget principal.

Le report des excédents antérieurs s'élève à 65 312.51 € (article 001).

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT : Recettes 2025				
Articles	Libéllé	C. A. 2024	R à R 2024	Inscription B.P. 2025
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'éxécution reporté)		**0,00**	**0,00**	**65 312,51**
001	Report des excédents antérieurs	0,00	0,00	65 312,51
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Affectation du résultat 2024	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Autres subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
1317	Budget communautaire, Fds Struct	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		**120 000,00**	**0,00**	**70 000,00**
1687	avance tréso faite par le budget principal	120 000,00	0,00	70 000,00
1641	Emprunt en euros	0,00		0,00
CHAPITRE 040: amortissement		**210 340,20**	**0,00**	**203 789,56**
2125	Terrains bâtis	2 956,98	0,00	0,00
28088	*Autres Immos incorporelles*	1 120,00	0,00	1 120,00
28125	*Terrains bâtis*	85 407,74	0,00	80 982,00
28128	*Autres terrains*	2 826,71	0,00	3 192,15
28131	*Amort construct bâtiments*	43 567,00	0,00	43 567,00
28135	*amort construct installations générales*	434,00	0,00	742,00
28138	*Autres constructions*	4 801,00	0,00	4 801,00
28151	*amort install complexes*	57 333,93	0,00	57 816,93
28154	*amort matériel industriel*	2 813,00	0,00	2 813,00
28157	*amort amanégement matériel*	190,00	0,00	443,00
28158	*amort install mat outillages techn*	2 894,09	0,00	3 684,00
28181	*amort installations générales*	189,00	0,00	0,00
28182	*amort matériel de transport*	1 627,40	0,00	1 327,00
28183	*amort matériel bureau informatique*	1 611,77	0,00	858,04
28184	*amort mobilier*	1 013,00	0,00	950,00
28188	*amort autres immob corporel*	1 554,58	0,00	1 493,44
TOTAL		**330 340,20**	**0,00**	**339 102,07**

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2025

L'investissement : dépenses nouvelles + 287 631.20 €

- **Le remboursement du crédit**

Une inscription de 201 058.20€ est nécessaire pour rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement des 5 parkings et la construction des 3 bâtiments et 2 sanitaires à lombricomposteur.

Une inscription de 70 000 € est également inscrite pour rembourser l'avance de trésorerie faite par le budget principal.

- **Les achats**

Une enveloppe de 1 800€ est provisionnée pour le renouvellement des 2 ordinateurs portables de l'équipe parkings qui ne peuvent évoluer vers Windows 11.

Afin de compléter l'équipement de l'équipe, une enveloppe de 1 900€ est inscrite pour acheter notamment un second souffleur et un contrôleur de résistance et d'isolement.

Une enveloppe de 1 600€ est inscrite pour compléter le mobilier et équiper l'accueil info parkings, la salle de réunion et le bureau d'exploitation.

- **Les aménagements complémentaires**

Parking de l'Hospitalet

Afin de restaurer la pointe Nord du parking, une inscription complémentaire de 2 600€ est nécessaire.

Parking du Puits des anglais

Conformément au schéma d'orientations paysagères de la vallée, la requalification du parking du puits des anglais est engagée grâce aux 20 000€ de restes à réaliser de 2024.

Parking de la vallée

Les 13 554 € de restes à réaliser sont engagés pour la restauration de la berge au niveau du pré de Pâques.

Gestion du stationnement sauvage

Une enveloppe de 6 500€ permettra de mettre en place la signalétique pour le parking de délestage du secteur du château et d'ajuster les clôtures au niveau des 2 accès.

A ce jour, 4.25 M€ HT de travaux ont été réalisés entre 2018 et fin 2024 sur le budget parkings.

- **Synthèse inscriptions 2024 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 16 573 €, sans compter le remboursement du crédit.

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents, et ci-contre, le projet de budget annexe des parkings 2025 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 339 102.07€ en investissement et 774 593.55 € en fonctionnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le budget primitif annexe des parkings 2025.

*** * ***

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2025					
		Cpte Admin 2024	R à R 2024	Inscriptions B.P. 2025	B .P. 2025
020	Imprévus	0,00	0,00		9 468,86
100 Parking du château		9 106,00	0,00	0,00	0,00
2125	Terrains bâtis	6 544,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générale agencement amenagement	2 232,00	0,00	0,00	0,00
2158	Installations matériel et outillages	330,00	0,00	0,00	0,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
101 Parking de la vallée		1 446,00	13 554,00	0,00	13 554,00
2135	Installations générale agencement amenagement	1 116,00	0,00	0,00	0,00
2158	Installations matériel et outillages	330,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	0,00	13 554,00	0,00	13 554,00
102 Parking des Garennes		0,00	0,00	0,00	0,00
103 Parking de l'Hospitalet		2 563,15	5 545,45	2 600,00	8 145,45
2135	Installations générale agencement amenagement	2 563,15	5 545,45	2 600,00	8 145,45
2312	terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
104 Système exploitation des flux		8 738,00	0,00	0,00	0,00
2151	installations complexes spécialisées	8 738,00	0,00	0,00	0,00
105 Gestion stationnement sauvage		4 932,21	0,00	6 500,00	6 500,00
2315	immos en cours-inst techniques		0,00	0,00	0,00
2158	Installations matériel et outillages	4 932,21	0,00	6 500,00	6 500,00
2181	Installations générale agencement amenagement		0,00	0,00	0,00
106 Prestations communes		0,00	0,00	0,00	0,00
107 Parking du Garroustié		11 314,50	0,00	0,00	0,00
2128	Autres terrains	10 984,50	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Installations matériel et outillages	330,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
108 Maquettes d'orientation		0,00	0,00	0,00	0,00
2315	immos en cours-inst techniques		0,00	0,00	0,00
109 Parking du puits des anglais		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2312	immos en cours-inst techniques		20 000,00	0,00	20 000,00
Hors opération		318 155,77	2 902,56	276 358,20	279 260,76
2181	intégration pemier equipement	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	matériel bureau et informatique	0,00	810,00	1 800,00	2 610,00
2184	mobilier	245,00	0,00	1 600,00	1 600,00
2188	autres immobilisations corporelles - defebrillateurs	207,44	2 092,56	1 900,00	3 992,56
1641	Emprunts en euros	197 703,33	0,00	201 058,20	201 058,20
1687	Autres dettes (Remb av Tréso du Budg Principal)	120 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
041 et 040	amortissement et changement de comptes	2 173,00	0,00	2 173,00	2 173,00
13911-040	Subv Etat et Ets nationaux	933,00	0,00	933,00	933,00
13915-040	Subv Group de collectivités	1 240,00	0,00	1 240,00	1 240,00
	Total	358 428,63	42 002,01	287 631,20	339 102,07

Page 1

Point n°4 : Questions diverses

Damien Jacques rappelle qu'il est nécessaire que le syndicat mixte s'investisse sur les questions de mobilités, un des volets inscrits dans le schéma directeur. Un premier temps d'échange avec les services de la sous-préfecture, de la Région et la DREAL en début d'année a posé certains questionnements. En effet, il reste à travailler sur le sujet des mobilités internes au site. Pour cela, il est nécessaire d'associer aux discussions la mairie et la Solveroc, société d'économie mixte en charge de l'exploitation de l'ascenseur incliné.

Didier Baudet rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il y a un service public de transport sur le site et qu'il n'est pas faut veiller à ne pas déstabiliser l'offre existante.

Il explique que c'est un sujet d'autant plus important que la Solveroc est inquiète de l'explosion du coût de maintenance. La grande inspection est passée de 125 000 € en 1999 à 360 000 € pour 2026.

Secrétaire de séance	*Présidente du syndicat mixte grand site de Rocamadour*
Hugues Delpierre	Dominique Lenfant